



Séance du 10 avril 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 27 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 15 avril 2024 et publication
du 15 avril 2024.

Délibération N° 02-24-14

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes MASQUELEZ Corinne, RUBY Valérie, DELEDICQUE Sylvie, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent, MERESSE Alain, FILLIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali

OBJET

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2024

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 14 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire le 28 février 2024,

Madame le Maire rappelle que par délibération n°02-23-19 du 12 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe d'habitation (TH) : 25,42 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 49,26 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 90,5 %



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023, à savoir :

- TH : **25,42 %**
- TFPB : **49,26 %**
- TFPNB : **90,50 %**

- de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

